



**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

**Séance du 24 janvier 2025**

<b>Nombre de Membres</b>		
En Exercice	Présents	Quorum
12	11	7
<b>Date de la convocation :</b> 20 janvier 2025		
<b>Date d'affichage de la liste des délibérations:</b> 29 janvier 2025		
<b>Date d'approbation du procès-verbal :</b> 24 février 2025		

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, à onze heures et zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

**Présents :** Jessica COUINEAU, Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Astrid HEROGUELLE, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX, Dorothée ROUSSEL, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :** Pierre NION (pouvoir à Philippe DUBARRY)

**Excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Thierry POTIRON

Lesquels forment la majorité.

Thierry POTIRON été désigné secrétaire de séance par les membres présents.

## ORDRE DU JOUR

- 01 : Vente des logements 6 et 6 bis rue du petit clocher

## DELIBERATIONS

### **1: D2025-01      VENTE DES LOGEMENTS 6 ET 6 BIS RUE DU PETIT CLOCHER**

Vote Pour : 12

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2241-1 et suivants précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu la délibération n°D2023\_51 du 4 décembre 2023 approuvant le principe de la vente des logements communaux 6 et 6 bis rue du Petit Clocher à Benais et mandatant l'agence Sylvine MOISY Immobilier pour aboutir à la vente,

Madame la Maire rappelle que ledit immeuble fait partie du domaine privé de la commune et se compose d'un logement PMR comprenant cuisine, chambre et salle d'eau / wc et d'un logement comprenant au rez-de-chaussée cuisine-séjour, débarras, 1 chambre, salle d'eau et wc et à l'étage 3 chambres, salle de bain et wc. Le terrain d'une surface total de 482m<sup>2</sup> accueil aussi une dépendance, un atelier et une cave.

Madame la Maire informe le Conseil municipal des offres d'achat transmises par l'agence Sylvine MOISY Immobilier et propose de retenir l'offre la mieux disante, à savoir 149 000€, soit 140 000€ net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'accepter la promesse d'achat des logements 6 et 6bis rue du Petit Clocher en un lot, au prix de 140 000€ net vendeur,  
**ACCEPTTE** la condition suspensive émise par l'acquéreur, à savoir l'obtention d'un prêt,  
**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le secrétaire de séance  
Thierry POTIRON



La Présidente de séance  
Stéphanie RIOCREUX

